



Limite de propriété pour clôture

Par lili, le 26/06/2009 à 19:55

Bonjour, j'ai viens de faire ma clôture autour de ma maison, je l'ai mis au moins à 10 cm des bornes pour qu'elle soit chez moi. On m'a dit qu'il fallait laisser 50 cm est ce vrai ? et est ce que la clôture appartient aussi a mon voisin malgré qu'elle est sur mon terrain ? d'un côté c'est des terrains privés et de l'autre des terrains communales et je suis dans un bourg merci